

Publié le 11 décembre 2015.
Dernière modification : 22 août 2024.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ DES ACIÉRIES, FORGES ET HAUTS FOURNEAUX DE PIOMBINO (groupe [Gouchaux](#))

Hauts fourneaux de Piombino
(*L'Information financière, économique et politique*, 28 mai 1909)

Le correspondant de la *Gazette de Francfort* apprend que la société italienne des hauts fourneaux de Piombino a l'intention d'élever son capital de 30.000 actions, qui seront prises par un groupe français comprenant les Usines métallurgiques du Bas-Rhône [de la Basse-Loire ?], les [Usines métallurgiques du Hainaut](#) et une maison de banque parisienne.

INGÉNIEURS
NOMINATIONS
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 septembre 1909)

M. Picaud ¹, ingénieur (Saint-Étienne 1879), quitte la direction des Aciéries d'Outreau, pour entrer à la Société des hauts fourneaux, fonderies et aciéries de Piombino (Italie).

Société des aciéries, forges et hauts fourneaux de Piombino
Introduction à la Bourse de Paris
(*Le Temps*, 5 juin 1911)

On annonce pour la semaine prochaine la négociation sur le marchand officiel des actions de 130 liras de la Société des aciéries, forges et hauts fourneaux de Piombino dont le comité de direction et le comité technique sont composés en majeure partie d'ingénieurs et de spécialistes français, MM. Jules Bernard, président des [Usines métallurgiques de la Basse-Loire](#) ; Maurice Métayer ², professeur à l'École centrale ; Edmond Hutin, ancien ingénieur des Forges du Nord et de l'Est et de la Providence

¹ Henri Picaud (Saint-Just-la-Pendue, 3 avril 1859-Saint-Étienne, 9 juin 1920) : ingénieur aux Aciéries de Saint-Étienne (1891), de Firminy (ca 1898), puis aux Aciéries d'Outreau (1907)(et non à la Fonderie de Ruelle-sur-Touvre, en Charente, comme annoncé par erreur).

² Maurice Métayer (1869-1937) : professeur de métallurgie à l'École centrale, pionnier des mines de fer normandes, il fait carrière au sein du groupe Goudchaux. Administrateur et président du comité technique des Usines métallurgiques de la Basse-Loire. Voir [encadré](#).

russe ³ ; Auguste Bourgraff, Albert Petersen, Georges Dubreucq, Henri Picaud, etc., etc.

La Société de Piombino est une usine-type réunissant dans le même centre le déchargement et la manutention des matières premières, les fours à coke, les hauts fourneaux, l'aciérie, les trains des laminoirs. Elle a été amenée à ce point de perfectionnement grâce au concours du groupement français technique et financier dont nous venons de citer quelques membres.

L'aciérie est complètement terminée et possède cinq grands fours Martin et un grand mélangeur de transformation. Un nouveau grand haut fourneau est en construction, et à la fin de l'année, le programme complet de l'usine sidérurgique moderne sera achevé.

Nous montrerons la semaine prochaine, d'après la circulaire des banquiers qui patronnent l'affaire, que la situation faite aux usines de Piombino dans l'organisation italienne des commandes aux principales usines, établie pour éviter toute concurrence fâcheuse, lui permettra, si ce n'est cette année, du moins l'année prochaine, de distribuer aux actions un dividende de 10 à 12 lire tout en consacrant la moitié des bénéfices aux amortissements.

Le prix actuel des actions en Italie est d'environ 150 lire.

Le service financier de la société est confié à la Banque de Paris et des Pays-Bas [BPPB].

Les publications légales ont été faites à l'annexe du *Journal officiel* du 20 mars 1911.

Introduction à la Bourse de Paris (*Le Figaro*, 7 juin 1911)

En voici une qui sera introduite demain au parquet et qui se présente sous les meilleurs auspices. Elle est d'un capital modeste (18.850.000 fr.), ce qui ne l'empêche pas d'être de très bonne qualité. Ce sont les Aciéries, forges et hauts fourneaux de Piombino (province de Pise, Italie).

Elle est présentée à Paris par MM. Jules Bernard (un coutumier du succès) président des Usines métallurgiques de la Basse-Loire [UMBL-Trignac], et [Maurice] Métayer, administrateur de la même société, professeur à l'École centrale des arts et manufactures. Ai-je besoin de dire qu'étudiée par eux l'affaire doit offrir toutes les garanties de profit et de sécurité. J'ajoute que ces messieurs en prennent la direction avec un ingénieur italien, M. Bondi, et un groupe technique à la tête duquel se trouve M. Edmond Hutin, l'ingénieur bien connu, la Société des aciéries, forges et hauts fourneaux de Piombino s'est agrandie progressivement. Elle a transformé tous ses fours et possède aujourd'hui cinq grands fours Martin. Elle réalise maintenant l'usine type et est en état de satisfaire toutes les demandes de la consommation qui ne peut manquer, puisqu'à l'heure actuelle, l'Italie est encore obligée de s'approvisionner d'acier à l'étranger.

L'usine, qui en produit 100.000 tonnes, en produira bientôt 150.000. Elle trouvera, dans des mines de Sardaigne qu'elle vient d'acquérir, tout le minerai qui lui est nécessaire.

Mais ce que je tiens à mettre en relief, c'est l'intéressante combinaison qui affranchit cette société de toute concurrence. En effet, les principales usines italiennes se sont groupées entre elles afin de se répartir les commandes et d'en assurer l'exécution. Cet accord constitue un véritable monopole, et je n'ai pas besoin d'insister sur ses avantages.

³ Providence russe : filiale de la Société des laminoirs, hauts fourneaux et usines de la Providence, de Marchiennes-au-Pont (Belgique) avec usines à Hautmont et Rehon (France).

Je crois que ce titre sera introduit dans les environs de 150. Il doit atteindre facilement le prix de 250, parce que son dividende, qui sera déjà de 10 à 12 liras cette année, sera certainement porté à 15 liras l'année prochaine. Il constitue une valeur solide de portefeuille et encore très alléchante pour la spéculation. Le service financier sera fait par la Banque de Paris [BPPB].

ACIÉRIES DE PIOMBINO
(*Le Journal des finances*, 17 juin 1911)

La récente formation, par les cinq principales usines métallurgiques de l'Italie, à savoir : Elba, Ilva, Savone, Ferrière et Piombino, d'un trust qui doit entrer en fonctionnement à partir du 1^{er} juillet 1911, attire l'attention sur ces entreprises, parce qu'il assure leur exploitation dans des conditions avantageuses. Pour s'en rendre compte, il convient de souligner que les usines italiennes, malgré les progrès de leur production depuis une dizaine d'années, ne peuvent subvenir aux besoins de la consommation. Ainsi la production de produits finis est passée de 270.000 tonnes en 1902 à 800.000 tonnes en chiffres ronds pour 1909 ; les importations de l'étranger sont passées dans le même temps de 140.000 à plus de 300.000 tonnes.

La Société des aciéries, forges et hauts fourneaux de Piombino paraît bien placée pour bénéficier de cette situation. Elle a été transformée ces dernières années avec le concours et sous la direction d'un groupe français qui en a fait une entreprise dotée d'un outillage perfectionné et qui avait à sa tête M. Jules Bernard, président du conseil d'administration des Usines métallurgiques de la Basse-Loire [UMBL], et M[aurice] Métayer, professeur de métallurgie à l'École centrale des arts et manufactures.

Pour diriger la marche de l'usine, il a été créé un comité de direction, dont la présidence effective a été confiée aux deux administrateurs français. En outre, on nomma un ingénieur en chef français, des chefs de service et des contremaîtres français qui, depuis cette époque, ont concouru à la mise en route des différents services de l'usine. Un premier grand four Martin mis en marche donna de bons résultats dès le premier mois. La transformation successive de tous les fours fut alors décidée. Actuellement, l'Aciérie est complètement terminée et possède cinq grands fours Martin et un grand mélangeur de transformation. Un nouveau grand haut fourneau est en construction et, à la fin de l'année, le programme complet de l'usine sidérurgique moderne sera achevé.

L'alimentation en minerai des usines est assurée grâce à la concession de gisements de minerai de fer que la société a obtenu en Sardaigne.

Piombino fait partie du trust des grandes usines italiennes. Celles-ci se sont réunies pour confier leur gestion à un groupe fermier, composé de représentants de chacune d'elles, qui traite les affaires, recueille les commandes et les répartit entre les usines au mieux des intérêts communs. Cette organisation a pour conséquence de supprimer toute concurrence entre ces usines et de répartir le travail économiquement. Les bénéfices réalisés par cette gestion sont répartis suivant un barème établi par avance entre les différentes usines.

En se basant sur la consommation et les prix de l'année 1910, on estime que la part assurée aux usines de Piombino par les autres participants du trust lui laissera annuellement un profil d'environ 5 millions. Il n'est pas fait état de l'augmentation croissante et régulière de la consommation de l'acier en Italie, de sorte que l'on peut considérer ce profit comme devant s'augmenter dans l'avenir. Les actions Piombino, qui se négociaient déjà aux Bourses de Rome et de Gênes, viennent d'être admises à notre Cote officielle au comptant et à terme.

Les publications légales ont été faites au Bulletin annexe du Journal officiel du 20 mars 1911.

ACIÉRIES DE PIOMBINO
(*Le Journal des finances*, 1^{er} juillet 1911)

Le public français ne paraît pas encore s'être nettement rendu compte de l'importance de celle entreprise qui occupe l'une des premières places dans la sidérurgie italienne. Les usines de Piombino, qui viennent d'être réorganisées avec le concours d'ingénieurs français, sont équipées sur le modèle de nos grandes forges et aciéries. Comme, d'autre part, la consommation italienne, qui est passée de 400.000 tonnes en 1902, à plus de 1 million de tonnes ces dernières années, pour les produits métallurgiques finis, ne cesse de progresser, on se rend compte du rôle que sont appelées à jouer les usines Piombino.

HAUTS FOURNEAUX, FONDERIES & ACIÉRIES DE PIOMBINO⁴
ASSEMBLÉES GÉNÉRALES EXTRAORDINAIRE DU 27 JUIN 1911, ORDINAIRE DU 16
OCTOBRE 1911 ET EXTRAORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 1912
(*Le Recueil des assemblées générales*, 4 janvier 1912)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Angiolo Bondi, président ; Armando Raggio, vice-président ; Carlo Moriani, secrétaire ; Jules Bernard, Max Bondi, Ippolito Bondi, Giuseppe Cenni, Matteo Gulidi, Luigi Teodoro Kossuth, Louis Romain Le Gall, Ettore Musatti, Maurice Métayer, Giorgio Olivetti, Gaetano Poggi, le marquis Paolo Aleramo Spinola, administrateurs.

Commissaires : MM. Silvio Avondo, Eugenio Grossi, Mario Odero, Angelo Belloni, Giorlamo Arnaldi.

Commissaires suppléants : MM. Andréa Carpena et Guido Donati.

Siège social : à Florence.

⁴ Société anonyme italienne constituée en 1897, pour une durée de 64 ans (jusqu'au 31 décembre 1960).

Capital : lire italiennes 20.865.000, divisé en 160.500 actions de 130 lire chacune, pouvant être augmenté jusqu'à 22.815.000 lire, en une ou plusieurs fois, par simple délibération du conseil d'administration.

Les actions sont inscrites à la cote officielle depuis le 7 juin 1911.

Elles se négocient au comptant et à terme.

Cours actuel :

20 mars 1912 (jouissance 15 mars 1912): 142 francs.

Obligations :

La société a émis pour 18.100.000 lire italiennes d'obligations garanties avec hypothèque sur l'usine, maisons et terrains à Portovecchio dans la commune de Piombino.

Ces obligations sont divisées en cinq séries, première et seconde de 5.000.000 chacune, la troisième de 2.100.000, la quatrième de 2.900.000, la cinquième de 3.100.000.

Leur valeur nominale est de 500 lire italiennes chacune et leur nombre, par conséquent de 36.200. Leur intérêt est du 4 1/2 % net, payable au 1^{er} janvier et au 1^{er} juillet de chaque année. Elles sont remboursables en vingt ans par voie de tirage, selon le tableau d'amortissement.

Répartition des bénéfices : Les bénéfices nets, après prélèvement de la réserve légale et des autres réserves votées par l'assemblée générale, sont répartis somme suit :

90 % aux actionnaires;

2 % à la disposition du conseil d'administration;

8 % au conseil.

Service financier à Paris : Banque de Paris et des Pays-Bas.

Assemblée générale extraordinaire du 27 juin 1911
RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MESSIEURS,

La concurrence dans laquelle notre industrie a eu à se débattre jusqu'à présent lui rendait les conditions très difficiles vis-à-vis de l'industrie étrangère puissamment organisée.

Pour mettre fin à cet état de malaise, les sociétés sidérurgiques ont fini par s'entendre après de longs et laborieux pourparlers et elles ont réussi à trouver un terrain d'entente et à concorder la forme dans laquelle cette entente pouvait s'effectuer.

Les Sociétés Elba, Siderurgica di Savona, Metallurgica di Sestri, Perrière Italienne, et notre Société ont convenu de donner à la Société Ilva le mandat d'exercer les diverses usines, de sorte que les susdites usines, y compris celle de l'Ilva, seront dorénavant gérées par une même direction.

Cette Direction qui devra s'informer uniquement des principes exclusivement industriels, pourra organiser la production de manière à obtenir les meilleurs résultats économiques.

Le mandat conféré à la Société Ilva aura la durée de onze ans et demi, et sa gestion sera rigoureusement contrôlée, tant au point de vue technique qu'administratif.

Notre usine sera confiée à la Société Ilva avec un procès-verbal détaillé, de manière que notre Société sera complètement sûre que l'usine lui sera rendue à l'expiration du délai, dans les mêmes conditions. Les stocks seront, livrés à la Société Ilva qui devra rembourser notre société de leur montant.

L'Ilva devra rendre compte de sa gestion chaque année à chacune des Sociétés, mais dans le but d'éviter toute contestation qui pourrait facilement dériver de l'exercice simultané des divers mandats, il a été convenu que les revenus de notre usine par rapport à ceux que l'Ilva obtiendra par les exercices des autres usines gérées par elle, soient proportionnels aux conditions de potentialité des usines respectives.

Notre société devra, avant tout, recevoir le bénéfice correspondant à des activités particulières qui sont dans son domaine: tel que le minerai de l'Elba auquel elle a droit, à condition de faveur, les loyers des maisons ouvrières et le revenu de certaines carrières et de mines de sa propriété. Ceci est dans ses lignes générales le programme convenu du mandat à conférer à la Société Ilva.

En outre, une entente a eu lieu pour ce qui se réfère à la vente des produits.

Avec le concours de toutes les aciéries et forges de l'Italie et de tous les principaux marchands de fer, on a établi de constituer une société anonyme à laquelle chaque fabricant confie la vente de ses produits, et cette société répartit entre les différents producteurs les commandes qu'elle reçoit de la clientèle selon des quotes-parts déterminées en tenant compte du genre de production de chacun et en tâchant d'économiser le plus possible les frais de transport.

Cette entente industrielle et commerciale sera rendue plus efficace et complète par une combinaison financière.

Nos passivités [passif] sont représentées par des obligations à placer en partie, par une dette envers la Société des Méridionaux et par des effets et comptes courants avec des banques. Nous rembourserons en grande partie cette dernière dette avec la réalisation de nos stocks; quant au restant, il sera pourvu avec le placement du solde des anciennes obligations, avec nouvelles émissions d'actions déjà autorisées et d'obligations pour lesquelles nous vous demandons aujourd'hui les autorisations relatives, tout en ayant déjà pourvu à leur placement. Il restera seulement la dette envers les Méridionaux pour laquelle nous avons obtenu des plus longs délais de

paiement et une dette de un million envers les maisons Bondi et Raggio que nous comptons rembourser moyennant un emprunt hypothécaire sur nos maisons.

D'après ces arrangements industriels et financiers, il est à prévoir que les résultats sur lesquels on pourra compter seront tels qu'il sera aisé, après le paiement des intérêts et des amortissements, de rembourser la dette envers les Méridionaux aux échéances convenues, tout en distribuant aux actionnaires un dividende satisfaisant.

Pour effectuer ces opérations, dont nous vous demandons votre approbation, certaines modifications à nos statuts se rendent nécessaires. Modifications à l'art. 1 pour la date du décret du Tribunal ; à l'art. 5 pour l'augmentation du capital social en conséquence de l'émission de 15.000 actions nouvelles décidée par le conseil le 7 courant d'après l'autorisation donnée au conseil par l'assemblée du 17 juin 1909.

En outre, en vue de la diminution du travail dont votre conseil sera chargé dorénavant, nous croyons devoir vous proposer la réduction du nombre des administrateurs en le fixant dans un maximum de 11 et un minimum de 7, en changeant conséquemment le texte de l'article 9.

Quoique le conseil d'administration ait déjà, par les dispositions statutaires, la faculté d'effectuer des combinaisons du genre de celle de la Société Ilva, que nous venons soumettre à votre approbation aujourd'hui, nous vous proposons de changer l'art 17 dans le sens de donner au conseil plus explicitement de tels pouvoirs.

Finalement, dans le but de faire correspondre au même terme la clôture des exercices de toutes les usines qui vont être soumises à la même gestion de l'Ilva, nous vous proposons après la clôture de cet exercice qui termine le 30 courant de porter la clôture des futurs exercices au 31 décembre de chaque année, à commencer par le 31 décembre 1912. Par conséquent, et pour la même raison le prochain exercice qui commence le 1^{er} juillet 1911 aura fin le 31 décembre 1912.

Nous profitons de l'occasion de vous avoir réunis en assemblée pour vous donner acte des modifications que nous avons pu obtenir de la part de nos obligataires au contrat hypothécaire constituant .garantie des obligations, c'est-à-dire que par contrat dressé par le notaire Cassanello en date du 21 décembre 1010 les porteurs des obligations de troisième et quatrième série ont consenti à ce que l'hypothèque constituée au profit des obligataires de 5^e et 6^e série et suivantes pour quatre millions encore, soit parifié [*sic*] en degré et en rang avec celle qui garantit leur créance.

Nous ne voulons en outre passer sous silence un événement de haute importance pour notre société, c'est-à-dire la cotation officielle obtenue de nos actions au parquet de la Bourse de Paris et leur introduction sur ce marché qui a eu lieu ces jours-ci avec le plus brillant succès. À cet égard, nous vous proposons d'exprimer nos remerciements à nos amis français MM. [Bernard, Goudchaux et Cie](#), A. Spitzer et Cie ⁵, ainsi qu'aux maisons Raggio et Bondi, au concours très efficace desquels nous devons si ce résultat a été obtenu et si les bases très sérieuses de notre affaire ont pu être connues et appréciées aussi à l'Étranger.

Nous devons aussi vous communiquer que, dans la séance du 7 courant, votre conseil, avec le concours des commissaires a nommé administrateur de la société M. Louis Romain Le Gall, commandeur de la Légion d'honneur. Nous vous prions de vouloir bien en ratifier l'élection selon l'art. 125 du Code du commerce.

Nous vous proposons pourtant d'approuver le texte des délibérations suivantes :

⁵ Arthur Spitzer : sujet autrichien né en Hongrie en 1871. Établi en France vers 1902 comme associé de la banque Kirchheim, à Paris. Chevalier de la Légion d'honneur en janvier 1905 pour services rendus à l'industrie française. Créateur de la maison de banque A. Spitzer et Cie avec sir Ernest Cassel et Ernest Cronier, qui se suicidera peu après à la suite du krach des sucres. Administrateur de la Société chimique des Usines du Rhône, de la Cie centrale d'électricité de Moscou, de la Compagnie française des mines d'or et de l'Afrique du Sud (1905-1907), du Crédit foncier argentin (1906), de la Société générale (1906), de Cuivre et pyrites (1906-1907) et de la BFCI (1907) — année de sa naturalisation —, vice-président de la [Banque de Salonique](#) (1908-1912), etc.

L'assemblée, ayant pris connaissance du rapport du conseil d'administration concernant le mandat à exercer les usines, et les accords avec différentes sociétés sidérurgiques, approuve ce rapport et par conséquent :

1° Autorise, en ce qui peut être nécessaire, le conseil d'administration à donner à la Société Ilva le mandat à exercer l'usine de Portovecchio di Piombino pendant onze ans et demi à commencer par le 1^{er} juillet 1911.

2° Approuve le programme exposé par le conseil, c'est-à-dire de s'accorder avec des autres sociétés sidérurgiques, soit pour régler la production et la vente des produits, soit pour coordonner leurs respectifs exercices industriels et commerciaux afin de pourvoir mieux protéger l'industrie nationale vis-à-vis de la concurrence étrangère, ainsi qu'à éviter une surproduction, et obtenir que les résultats économiques de chaque société soient proportionnels à la potentialité des usines respectives : autorise, en ce qui peut être nécessaire, le conseil à prendre avec d'autres sociétés sidérurgiques les accords et à stipuler les contrats dans la forme qu'il croira meilleure, pour donner exécution au programme indiqué et obtenir le but proposé.

3° Autorise le conseil d'administration de s'obliger dès à présent à soumettre au jugement d'arbitres toute contestation qui puisse naître en conséquence des conventions susdites.

L'assemblée décide d'émettre 800 obligations de 500 liras chacune, de les garantir avec hypothèque sur les usines de la Société, au taux d'intérêt, impôts et conditions de remboursement pareilles à ceux des émissions précédentes.

L'hypothèque pourra être inscrite pour la somme égale au capital augmentée du montant des intérêts et impôts pour trois années et d'une somme pour frais éventuels judiciaires et extrajudiciaires.

Elle charge le conseil d'administration de donner exécution à la présente résolution en pourvoyant avant tout à l'émission d'une série (sixième) de 4.400 obligations et l'autorise d'émettre ensuite au moment favorable, en une ou plusieurs séries, le solde d'obligations autorisé, de façon à ne pas dépasser le montant du capital actions.

Pour tel but lui donne tout pouvoir en rapport aux prix, conditions et modalités d'émission sous l'observance des dispositions des lois en vigueur.

L'assemblée ratifie l'élection de M. Louis Romain Le Gall, commandeur de la Légion d'honneur, à la charge d'administrateur de la société, élection qui a été faite par le conseil d'administration avec le concours des commissaires dans la séance du 7 juin 1911.

L'assemblée approuve les modifications apportées aux articles 1, 5, 9, 17 et 29 des statuts de la société.

L'assemblée décide que le prochain exercice qui commence le 1^{er} juillet 1911 prendra fin le 31 décembre 1912.

L'assemblée ayant pris connaissance de l'acte par notaire Cassanello du 21 décembre 1910 d'après lequel les obligataires de la 3^e, 4^e et 5^e séries ont consenti que les hypothèques inscrites ou à inscrire en garantie des obligations de 5^e et 6^e séries et suivantes jusqu'à la concurrence de 10 millions en total, en outre des intérêts et frais accessoires, soient parifiées *[sic]* en degré et en rang avec celles qui garantissent leur créance, ratifie et accepte le contenu de l'acte notarié susdit et approuve la parification *[sic]* en degré et en rang des hypothèques susnotées.

Florence, le 27 juin 1911.

Le conseil d'administration.

Décisions prises par l'assemblée

L'assemblée extraordinaire, convoquée selon avis inséré sur le *Journal officiel* du jour 10 juin 1911 n° 137 avec le suivant.

ORDRE DU JOUR :

1) Proposition de confier la gérance des établissements sociaux à la Société Ilva et des accords avec cette même société et d'autres entreprises sidérurgiques, de façon à discipliner la production et la vente et obtenir que les résultats financiers des différentes sociétés prises isolément soit proportionnels à l'ensemble de la capacité productive des établissements respectifs.

2) Émission d'obligations.

3) Nomination d'un administrateur.

4) Modification et adjonction aux articles 1, 5, 9, 17 et 29 .du statut social.

5) Ratification de l'acte par lequel le degré .hypothécaire des porteurs d'obligations de la troisième série et des suivantes est rendu uniforme.

6) Communications diverses.

Étant présents 38 actionnaires représentant eux-mêmes et par procuration 119.146 actions avec droit au même nombre de votes et par conséquent étant en nombre légal aussi pour les décisions dont aux art. 158 et 172 du Code de commerce, a approuvé à l'unanimité toutes les propositions de délibérations présentées par le conseil d'administration, et aussi les modifications et adjonctions aux art. 1, 5, 9, 17 et, 29 des statuts sociaux selon le nouveau texte proposé par le conseil même.

En outre, sur proposition de l'actionnaire commandeur professeur Gustave Padoa, l'assemblée a voté à l'unanimité, s'étant abstenus du vote les membres du conseil, l'ordre du jour suivant :

L'assemblée,

Convaincue que les accords proposés par le conseil d'administration et autorisés aujourd'hui par cette assemblée, donneront un définitif et sûr arrangement à notre affaire ;

Étant certaine que dans les actes prédisposés par le conseil pour l'effectuation des accords susdits, actes dont l'Assemblée a entendu lire le texte, on ait parfaitement sauvegardé l'intérêt de notre société vis-à-vis de la société à laquelle on va conférer le mandat de gérer notre usine vis-à-vis des autres sociétés mandataires ;

exprime sa vive satisfaction pour l'œuvre que le conseil d'administration, son président, le comité de direction et spécialement. M. Max Bondi, administrateur délégué, ont voulu accomplir à l'avantage de notre Société.

Assemblée générale ordinaire du 16 octobre 1911 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

L'exercice qui vient de se terminer le 30 juin 1911, marque un sensible progrès dans la vie de notre industrie.

Après avoir définitivement vaincu les grandes difficultés de la mise en marche, l'Usine a graduellement réalisé des progrès sensibles dans la production, tant au point de vue de la qualité qu'à celui du tonnage produit, grâce à une utilisation plus rationnelle et complète des installations, et à une main-d'œuvre plus soignée et mieux exercée.

Ainsi, la production qui, dans les premiers mois de l'Exercice, était encore faible, par rapport à l'importance de notre Usine, s'est notablement, accrue au cours de l'exercice, et a presque doublé pendant les derniers mois.

Ces résultats sont encore susceptibles d'amélioration dans l'avenir, lorsque la dernière partie des travaux en cours d'exécution aura été achevée.

Ces installations, basées sur l'utilisation complète de nos fontes à l'état liquide, et des gaz des hauts fourneaux, auront pour but d'obtenir une production encore plus économique, et de régulariser la qualité des produits.

Nous avons commencé la construction d'un troisième haut fourneau avec ses dépendances ; appareils Cowper, batterie des fours à coke, chaudières alimentées par les gaz. Notre aciérie aura ainsi à sa disposition la quantité de fonte liquide nécessaire pour une marche sans riblons, et, d'autre part, la plus grande quantité d'énergie dont nous disposerons, permettra de supprimer complètement le charbon que nous employons jusqu'ici. Nous avons, en outre, complété l'aciérie par la construction de deux grands fours Martin-Siemens, d'un modèle perfectionné pour l'utilisation de la fonte liquide : ces fours, qui sont déjà mis en activité depuis plusieurs mois, ont donné un rendement excellent.

Nous avons, de même, amélioré les laminoirs, en ajoutant un train moyen, et en augmentant un autre train, de façon à obtenir une plus grande production des profilés le plus courants.

Nos produits ont été appréciés de plus en plus par la clientèle, et les fournitures que nous avons faites aux Chemins de fer de l'État, à la Marine, ainsi qu'à différentes sociétés de tramways, et administrations municipales, ont donné complète satisfaction.

D'autre part, nous avons porté nos efforts vers un meilleur rendement de la main-d'œuvre. Celle-ci, malgré les nombreux ouvriers et contremaîtres étrangers que nous avons fait venir, étant recrutée en grande partie dans la région essentiellement agricole de la Maremma, ne donnait pas de résultats assez satisfaisants.

Pour sélectionner les meilleurs éléments du personnel, nous avons dû vaincre de graves difficultés, et, entre autres, supporter une grève de presque deux mois, qui s'est terminée par l'adoption d'un nouveau règlement plus sévère, et une sensible diminution du nombre des ouvriers.

Tandis que nous avons porté nos soins à la meilleure organisation de l'usine, nous n'avons pas cessé de nous occuper du problème très important pour nous de l'approvisionnement en minerai, en dehors de celui que nous recevons de l'Elba.

À cet égard, nous avons le plaisir de vous communiquer que la « Società toscana di industrie agricole e minerarie », dans laquelle nous sommes largement intéressés, a agrandi son domaine minier en Sardaigne, en obtenant plusieurs autres permis de recherches dans les zones voisines de la mine principale, où se trouve également de l'excellent minerai en quantité abondante.

En même temps, les relations amicales que nous avons établies avec la Société Elba, qui exploite les mines de l'île d'Elbe, sont devenues plus étroites.

Nous avons suivi avec cette société, et avec les autres grandes sociétés sidérurgiques italiennes, de longues et minutieuses négociations qui ont abouti à un accord industriel de grande importance, dans lequel notre société a obtenu des conditions très favorables.

Cet accord vise avant tout à éviter un accroissement ultérieur des installations en Italie, en maintenant ainsi la production dans les limites de la consommation normale du pays.

Il vise, en outre, à répartir d'une manière utile le travail entre les différentes usines, en attribuant à chacune les fabrications auxquelles son matériel est le mieux adapté, et en tenant compte également des distances entre les centres de production et de consommation.

La situation qui vient d'être créée par ces accords, donnera des résultats favorables, dont bénéficieront aussi bien les producteurs que la clientèle.

Pour faciliter le développement de ce programme, nous avons, à la suite de votre autorisation, conféré à la Société Ilva le mandat irrévocable de gérer pour onze ans et demi votre usine, comme l'ont fait de leur côté les Ferriere Italiennes, la Société de Savone, la Metallurgica de Sestri, et la Société Elba.

Pour la surveillance des intérêts de votre société, plusieurs places lui sont réservées dans le conseil d'administration, dans le comité, et dans la direction de la Société Ilva.

En même temps que, du côté industriel et commercial, votre conseil étudiait cet arrangement définitif, il a, de même, entrepris la stabilisation de la situation financière de la société. À cet effet, le capital social a été porté à 20.865.000 livres, et le conseil s'est occupé, après la clôture de l'exercice, de la négociation des obligations que vous l'avez autorisé à émettre.

En examinant les chiffres du bilan que nous avons l'honneur de vous présenter, vous trouverez à l'Actif une augmentation dans le poste « Terrains, Habitations et Concessions », due en grande partie aux nouvelles maisons ouvrières qui ont été terminées pendant cette année.

En ce qui concerne ce poste, il est important de noter que nos droits sur le minerai de l'Elba y sont portés pour les seules sommes réellement dépensées, alors que leur valeur effective a été reconnue de beaucoup supérieure.

Dans le poste « hauts fourneaux, Aciéries, etc. », vous relèverez une augmentation qui est due aux nouvelles installations dont nous vous avons parlé, et spécialement au nouveau haut fourneau, aux chaudières, à la briqueterie, à l'augmentation de l'aciérie, des laminoirs, des voies de transport et appareils de déchargement à la mer.

Le stock des matières premières, des Approvisionnements et produits, ont été portés aux prix auxquels ils ont été repris définitivement par la Société Ilva, depuis la clôture de l'exercice, conformément aux accords dont nous vous avons parlé pins haut.

Le poste « Actionnaires » représente le versement non appelé au moment de la clôture de l'exercice sur les actions formant l'augmentation de capital, et entièrement placées à cette date.

Les autres postes ne présentent pas de variations sensibles par rapport au bilan précédent, et nous pensons qu'il n'est pas utile de vous donner d'autres explications à leur égard.

Au Passif, vous relèverez l'augmentation du capital actions, qui, de L. 18.915.000, est monté à 20.865.000, -par l'émission de 15.000 nouvelles actions, que nous avons placées. De même vous trouverez augmenté le montant des obligations, comme dit plus haut.

Les postes « Prêts à longue échéance », « Banques et banquiers » présentent aussi une augmentation par rapport au bilan précédent; mais, à la suite des accords industriels et financiers, ces postes seront diminués dans le prochain bilan de la contre-valeur de nos stocks, .que la société Ilva doit nous payer comptant; il ne restera à ces postes que l'opération à longue échéance avec la Société des Méridionaux.

Les bénéfices bruts de l'exercice qui vient de se terminer se montent, à L. 4.219.155 36.

Après déduction des intérêts, des frais généraux administratifs et impôts, ainsi que de la somme de L. 663.247 63, à laquelle nous avons évalué des dépréciations, le compte Profits et pertes présente un solde bénéficiaire net de L. 1.020.895 20.

Nous tenons à vous rappeler que, pendant l'exercice écoulé, l'usine a été immobilisée pendant plus de deux mois par la grève, et que, à la suite de cet arrêt, l'insuffisance des approvisionnements pendant la mauvaise saison n'a pas permis une reprise rapide de la marche. D'autre part, les travaux en cours d'exécution ont apporté une certaine gêne dans les manutentions, et ont influencé défavorablement la marche de l'usine.

Dans ces conditions, les résultats que nous vous présentons sont particulièrement encourageants pour l'avenir, puisqu'ils font déjà ressortir une grande amélioration sur les exercices précédents.

Nous pouvons donc vous répéter avec confiance ce que nous avons dit, lors de notre dernière assemblée, savoir que nous pouvons dorénavant compter sur des résultats qui nous permettront de pratiquer de larges amortissements, et de distribuer un dividende assez important à nos actions.

Tout en vous confirmant cette prévision, votre conseil vous propose de ne pas vous départir de principes de prudence et de sage administration qui nous ont toujours guidés jusqu'ici, en portant à nouveau ce solde, après déduction de la réserve légale, et en réservant l'attribution pour plus tard.

En même temps, nous vous proposons de porter à la réserve extraordinaire les bénéfices antérieurs non distribués, de façon à porter la réserve extraordinaire au chiffre de L. 1.717.630 44.

Par suite des combinaisons industrielles que nous vous avons exposées, et vu la réduction du nombre des administrateurs, opérée par la modification de l'art. 9 des statuts sociaux, le conseil croit devoir vous présenter sa démission, pour laisser complètement l'assemblée libre de choisir ses nouveaux administrateurs.

Nous vous invitons, en conséquence, à approuver le Bilan au 30 juin 1911, le rapport, du conseil, et celui des commissaires des comptes; à reporter à nouveau le bénéfice de l'exercice ; à déterminer le nombre des commissaires ; à déterminer la rétribution des commissaires ; à nommer onze administrateurs : à nommer les commissaires effectifs et suppléants, à la place de ceux qui sortent de leurs fonctions, et qui peuvent, être réélus.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

Le bilan au 30 juin 1911, formé d'après les inventaires contrôlés dans tous leurs détails par vos commissaires aux comptes, et d'après les écritures, présente :

À l'actif, un total de	78.345.541 36
Au passif, un total de	77.324.646 16
en donnant comme bénéfices nets	1.020.895 20

Votre conseil d'administration vous a fait connaître les données sur lesquelles le bilan a été établi, et les détails de la situation générale de la société.

En admirant la régularité de toute l'administration, que nous avons constamment contrôlée, soit par des visites périodiques, soit en assistant aux séances du conseil, nous soumettons le Bilan à votre approbation, tout en manifestant notre accord sur les principes de prudence que votre conseil veut suivre, en vous proposant de porter à nouveau les bénéfices nets de l'exercice.

Nous croyons interpréter certainement, votre pensée, en exprimant toute notre admiration pour l'œuvre vraiment remarquable accomplie par vos administrateurs, grâce à laquelle votre société a pu vaincre une période aiguë de crise industrielle, et est à présent en mesure de participer aux bénéfices qu'on est en droit d'attendre de la nouvelle organisation de l'industrie sidérurgique italienne.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES (EN LIRE)

DÉBIT

Frais généraux d'administration et intérêts	2.535.012 53
Dépréciations	663.247 63
Solde actif	1.020.895 20
	4.219.155 36
Attribution des bénéfices nets :	
5 % à la réserve	51.044 75
À nouveau	969.850 45
	1.020.895 20

CRÉDIT

Bénéfices industriels	4.219.155 36
-----------------------	--------------

4.219.155 36

L'assemblée a approuvé à l'unanimité le bilan au 30 juin 1911, le rapport du conseil d'administration et celui des commissaires en décidant de reporter à nouveau les bénéfices nets de l'exercice.

Elle a nommé :

Administrateurs : MM. Angiolo Bondi ; Jules Bernard ; Max Bondi ; Ippolito Bondi ; Matteo Gulidi ; Luigi Teodoro Kossuth ; Louis Romain Le Gall ; Ettore Musatti ; Maurice Métayer ; Giorgio Olivetti ; le marquis Paolo Aleramo Spinola.

Commissaires : MM. Silvio Avondo, Carlo Ghidigha, Mario Odero.

Commissaires suppléants : MM. Eugenio Grassi et Anselmo Pacifici.

BILAN AU 30 JUIN 1911 (EN LIRES)

ACTIF		
Terrains, Habitations et Concessions		6.359.598 03
Hauts Fourneaux, Fonderies, Aciéries, Laminoirs, Cimenterie, Usines mécaniques, Bâtiments industriels, Ponts de chargement à la mer, Darse, Installations de force, Transports aériens, etc.		31.519.395 53
Machines, Outils, Cylindres et divers		4.877.584 61
Locomotives, matériel roulant, rails, etc.		1.913.860 24
Mobilier, installation du Bureau chimique, infirmeries, bureau technique, etc.		206.510 31
Caisse		16.650 26
Titres, participations et portefeuille		2.944.747 78
Matières premières, approvisionnements et produits		9.289.800 57
Débiteurs pour fournitures et comptes courants divers		4.685.927 77
Anticipations aux fournisseurs et divers		4.028.423 36
Actionnaires pour solde actions		1.950.000 00
Frais pour émission d'obligations		604.496 52
Frais à répartir à la charge du prochain exercice		217.248 67
Comptes d'ordre actifs :		
Actions des administrateurs :	728.000 00	
Débiteurs pour frais et intérêts de compétence du futur exercice :	1.001.568 95	
Cautions près de tiers :	1.935.928 76	
Débiteurs pour nos acceptations en garantie :	465.800 00	
Débiteurs pour acceptations à renouveler :	650.000 00	
Titres près nos banquiers :	3.950.000 00	9.731.297 71
Total		78.345.541 36
PASSIF		
Capital :		

Actions n° 160.500 à L. 130		20.865.000 00
Capital excédent		51.000 00
Obligations :		
Autorisées (Nombre) :	36.200	
Remboursées :	412	
Total :	35.778	
Reste à placer :	7.900	
En circulation :	27.888	13.944.000 00
Réserve statutaire		93.116 11
Réserve extraordinaire		876.858 24
Bénéfices à répartir des exercices précédents		840.772 20
Prêts à longue échéance		18.159.918 87
Banques et Banquiers		7.674.658 69
Fournisseurs divers		5.088.024 34
Comptes d'ordre passifs:		
Cautions des administrateurs :	728.000 00	
Créanciers pour frais et intérêts pas encore échus :	1.001.568 95	
Créanciers pour titres en caution :	1.935.928 76	
Nos acceptations en garantie :	1.465.800 00	
Acceptations à renouveler :	650.000 00	
Banquiers pour titres en dépôt :	3.950.000 00	9.731.297 71
Bénéfices nets		1.020.895 20
Total		<u>78.345.541 36</u>

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 1912

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous avons eu l'honneur dans la dernière assemblée de vous renseigner sur la constitution du groupe qui s'était formé autour de la Société Ilva pour réunir, dans un seul exercice en commun, les plus grandes usines sidérurgiques de l'Italie et de vous signaler aussi la constitution de la Société Fer et Acier qui a pour but de réunir dans un seul bureau de vente la production de toutes les usines italiennes parmi lesquelles le groupement de la Société Ilva représente la partie la plus importante.

Nous pouvons vous informer avec satisfaction aujourd'hui, après le premier semestre de fonctionnement de ces divers organes de groupement industriel, que les résultats promis ont été parfaitement atteints en bonne partie et le seront encore plus complètement dans le plus prochain délai : ainsi, nous pouvons constater avec plaisir que, dans peu de mois, on a fait le travail le plus intense pour organiser et administrer ces nouvelles institutions.

Après une longue lutte, nous avons réussi avec ténacité et persévérance à vaincre la grève des mines de Elba et des hauts fourneaux de Portoferraio et de Piombino de

façon à renforcer la discipline et l'organisation industrielle de ces entreprises en obtenant une diminution très sensible des prix de revient, des minerais et des fontes dont la production économique forme la base de notre grande industrie sidérurgique qui, en partant du minerai et de la fonte, fabrique le produit complètement fini pour le commerce. Ces diminutions des prix de revient ont été obtenues surtout en modifiant les conditions du travail sur la base du travail à la prime en faisant les réductions et les choix les plus soignés du personnel et en perfectionnant des systèmes de transport qui étaient auparavant trop coûteux.

La réorganisation de ces deux usines ainsi que celle des mines a été faite très rapidement et de la façon la plus efficace. Depuis la fin de décembre, toute l'usine de Portoferraio avait déjà repris sa pleine et régulière marche et, dans le mois de janvier, l'usine de Piombino aussi a été remise complètement en activité et se trouve maintenant dans les conditions meilleures pour donner lieu à une production plus régulière et, plus importante que celle qui se produisait avant la grève.

Nous aimons vous rappeler que la reprise du fonctionnement des hauts fourneaux, qu'on croyait très difficile, sinon impossible, après plusieurs mois d'arrêt, a été obtenue très rapidement grâce à l'activité et à l'habileté de notre personnel technique à la tête duquel se trouvait le directeur de notre usine de Piombino, M. l'Ingénieur Hutin.

Nous avons là une nouvelle démonstration de la bonté et de la bonne organisation de notre installation et de notre personnel technique.

Pendant la période de la grève, les autres usines du groupe ont travaillé avec la plus grande intensité, de façon à pouvoir satisfaire les demandes des clients et en réduisant par conséquent au minimum les frais que la grève aurait pu nous apporter par effet de l'inactivité des deux grandes usines.

Maintenant que la grève est terminée et que l'ordre est rentré dans toutes les choses, nous sommes heureux de pouvoir vous donner toute assurance que la production des usines appartenant au groupe correspond parfaitement à nos prévisions, soit pour les prix de revient, soit pour la quantité de production.

Des améliorations ultérieures pourront encore être apportées pour harmoniser plus complètement les différentes productions et pour obtenir des diverses usines la plus efficace productivité en relation avec leurs installations, mais, dès à présent, dans les usines dont la construction est plus récente, nous avons organisé le travail de façon à obtenir la production directe du métal par le minerai et par la fonte.

L'entente générale qui a été établie pour la vente des produits sidérurgiques dans l'intérêt commun a déjà apporté ses résultats favorables en haussant les prix de façon à les reporter à leur niveau normal duquel ils étaient descendus à cause de la forte concurrence qui avait lieu parmi les producteurs.

Ce bureau de vente a dû aussi, dans les premiers mois, surmonter les plus grandes difficultés, car il a dû organiser son personnel et pourvoir à la liquidation des contrats antérieurs qui avaient été conclus à des prix moins favorables que ceux que le bureau de vente a maintenant établis. Ces prix vont dorénavant s'améliorer encore grâce aussi à la bonne tendance du marché international des produits sidérurgiques.

On est en train, maintenant, d'étudier la constitution d'un consortium pour la vente du ciment en Italie et cela aura pour nous un grand intérêt, étant donné la forte production de notre usine, qui pourra ainsi vendre son produit à des prix notablement supérieurs avec un plus large bénéfice. [La nouvelle colonie italienne en Afrique amènera aussi des avantages pour notre industrie et pour la vente de ses produits, si le gouvernement établit, comme nous espérons, des tarifs de protection pour l'industrie nationale : à présent déjà, les premiers trains dans l'oasis de Tripoli circulent sur les rails fabriqués par nos usines et le nouveau port sera construit avec du ciment de notre production.](#)

Nous aimons aussi vous renseigner sur la situation toujours plus florissante de la Société toscane d'industrie minérale dont les actions font partie de notre portefeuille.

D'après les études faites avec les plus grands soins et avec la plus haute compétence par notre administrateur, M. Métayer, professeur de métallurgie à Paris, et avec l'aide des ingénieurs de la société, MM. Ciampi et Martelli, on a suivi des recherches très soigneuses dans la mine de la Nurra, qui ont démontré la présence de plusieurs gisements très importants d'hématite et de carbonate de fer.

Le minerai est pur et riche et la mine qui donne lieu à espérer de contenir des quantités bien plus remarquables, présente déjà en vue plusieurs millions de tonnes de minerai, ce qui augmente au moins de dix fois le prix d'achat de la mine porté au bilan de cette société.

La Société toscane a dernièrement obtenu aussi des nouveaux droits de recherche par le gouvernement, et, d'après les affleurements de minerai de fer que ces nouvelles zones présentent, il y a lieu à espérer d'être en présence d'un autre gisement très important.

Pour compléter cet exposé que nous avons eu l'honneur de vous faire sur la bonne allure des affaires de notre société, nous aimons porter à votre connaissance que les constantes démarches faites en particulier par notre président, M. le commandant Bondi, dans le but d'obtenir par le gouvernement des améliorations dans les impôts en faveur de la Maremma, vont aboutir à des résultats très satisfaisants, étant donné que déjà une commission nommée par le gouvernement a publié une relation dans laquelle on a constaté l'opportunité de donner à cette région de notables avantages et d'exonérer les usines pour plusieurs années de la plus grande partie des impôts qui, maintenant, leur incombent.

Messieurs,

Après avoir consolidé sa situation financière, l'avenir de notre société va se présenter toujours plus brillant, étant donné les conditions toujours plus florissantes de l'industrie sidérurgique et l'excellente situation de notre industrie minière.

Par conséquent, nous avons cru pouvoir suivre le désir exprimé par nos actionnaires de leur distribuer une partie de bénéfices en acompte sur l'exercice en cours en prélevant leur montant sur les bénéfices de L. 969.850 45, portés à nouveau par l'exercice précédent.

Étant donné que l'exercice actuel se termine à la fin du mois de décembre 1912 et, par conséquent, il faudrait attendre longtemps pour une distribution de bénéfices après la clôture de l'exercice même, et étant donné aussi que dans le bilan précédent, nous avons accumulé les bénéfices jusqu'à présent réalisés dans la somme de L. 2 millions 700.000 environ, ce que nous avons fait par prudence dans les années de mise en marche et des plus grandes difficultés pour notre industrie, il n'était pas logique que, maintenant, après que notre affaire s'est stabilisée, nous retardions encore une juste rétribution au capital actions qui a donné toute sa confiance à l'importante entreprise suivie par notre société à travers les plus grandes difficultés et dans un pays tout à fait nouveau.

Nous avons examiné avec les meilleurs soins notre bilan dans lequel nous avons tenu compte de débiter, suivant la bonne règle d'administration, aux frais pour l'achèvement des installations, la quote-part des intérêts passifs et des frais généraux leur incombant (en tenant compte qu'une partie du personnel technique et administratif a dû s'occuper de façon toute particulière de la rapide exécution des importantes installations en cours) en considérant aussi l'augmentation des frais des installations susdites pour la transformation totale d'une partie de nos fours reconstruits selon les systèmes les plus modernes, les plus perfectionnés et les plus pratiques.

Ces frais ont servi à rendre nos installations plus complètes et plus parfaites, de façon que dans les accords industriels, nous avons, grâce à la puissance et à la modernité des installations mêmes, pu obtenir une quote-part importante en comparaison de celles attribuées aux autres.

Notre société doit pourtant être satisfaite que son installation a été reconnue une des plus parfaites et des plus modernes et que la participation obtenue dans le groupe de l'Ilva l'ait mise dans la condition de pouvoir, pendant de longues années, en jouir avantageusement.

Le chiffre porté au bilan sur le titre « Dépréciations » n'est pas très élevé, étant donné que notre industrie se trouve dans sa première année de fonctionnement complet et que nos installations sont encore tout à fait nouvelles et en parfait état.

On doit pourtant aussi considérer qu'en outre de ce chiffre, nous avons chaque année un autre chiffre d'amortissement qui se réfère à l'extinction de nos obligations.

D'autre part, nous désirons aussi porter votre attention sur les points suivants:

1° Que notre société a actuellement, vis-à-vis de ses importantes installations, accumulé entre réserves et bénéfices précédents, le chiffre considérable d'à peu près 3 millions (L. 2.831.341 75).

2° Que dans les activités de bilan, nos terrains à Piombino, qui mesurent actuellement une surface de 1.350.000 mètres carrés environ, sont portés à peu près au prix de revient, plus intérêts, tandis que si on considère ces terrains à leur valeur commerciale sur les prix normaux des terrains qui se trouvent dans cette région industrielle, favorisée aujourd'hui par la construction du nouveau port qui sera commencé au mois d'avril prochain, nous devrions porter à ce chiffre une augmentation considérable.

3° Que la valeur des actions de la Société toscane d'industrie minérale, qui sont, portées dans notre bilan au nominal de 1 million, représentent aujourd'hui une valeur supérieure de plusieurs millions, si on tient compte seulement de la quantité de minerai de fer cubée dans les travaux de recherche dernièrement effectués.

En tenant compte de toutes les considérations que nous avons eu l'honneur de vous exposer ci-dessus, nous avons cru devoir accéder au désir que nos actionnaires nous ont exprimé, et sans déroger aux principes de la plus stricte et sévère administration que votre conseil a suivis depuis plusieurs années, pendant lesquelles il a été appuyé par votre constante confiance, nous vous proposons de vouloir approuver les propositions suivantes :

1° De distribuer en acompte des bénéfices en cours en prélevant le montant sur la somme des bénéfices portée à nouveau dans le bilan clos au 30 juin 1911 et approuvé par l'assemblée générale du 16 octobre 1911, la somme ci-dessus de L. 899.066 66, dont le 8 %, c'est-à-dire L. 77.733 33 au conseil d'administration ; le 2 %, c'est-à-dire L. 19.433 33, à la disposition du conseil d'administration selon l'article 31 des statuts sociaux, et le restant en L. 802.500 aux actionnaires, à raison de L. 5 (cinq lires) par action.

2° De détacher au moment du paiement de cette distribution de bénéfice le coupon n° 1 des actions de la société en fixant la date du paiement à partir du 15 mars 1912.

Ces propositions ont été approuvées par l'assemblée.

INGÉNIEURS
NOMINATIONS

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 22 décembre 1913)

M. Picaud (Saint-Étienne 1879) quitte la Société des hauts fourneaux et aciéries de Piombino pour entrer à la Société des hauts fourneaux et aciéries de Caen.

LE TRUST MÉTALLURGIQUE ITALIEN

(L'Écho des mines et de la métallurgie, 16 mars 1914)

On sait que l'Union sidérurgique italienne s'est constituée en 1910-11 réunissant dans un consortium les six principales sociétés métallurgiques d'Italie : Ilva, Elba, Savone, Piombino, Ferriere Italiana et Sestri. La durée de l'entente a été fixée à 12 ans, l'Ilva assume la direction commerciale de l'entente et la Banque d'Italie le contrôle financier. Dans les milieux industriels italiens, le bruit court que des pourparlers sont activement engagés entre Ilva, Elba et Piombino pour transformer cette entente et resserrer les liens administratifs qui unissent déjà ces trois firmes.

Divers projets seraient à l'étude pour donner encore plus de développement à l'industrie du fer et de l'acier chez nos voisins. Parmi ceux qui rencontreraient le meilleur accueil, étant donnés les résultats considérables enregistrés depuis 1911 par ces trois importantes sociétés, figure celui qui les associerait encore plus étroitement. Il serait question d'une fusion complète dans laquelle la Société de Piombino apporterait ses installations modernes ainsi que son stock de minerai.

Enfin, les grandes banques italiennes verraient d'un œil favorable la naissance de cette nouvelle combinaison et seraient disposées à accorder leur appui à ce programme d'entente.

Piombino

(L'Écho des mines et de la métallurgie, 27 avril 1914)

Pour que l'approvisionnement de minerai puisse s'effectuer dans des conditions économiques, la Société a été amenée à participer à la constitution en France de la Société des bassins miniers de la Méditerranée qui possède des intérêts très importants dans plusieurs sociétés d'exploitation de mines de fer représentant un tonnage d'environ 20 millions de tonnes de bon minerai. Elle s'est également, assuré le contrôle de la Société Narra qui se trouve posséder d'importants gisements en Sardaigne. Piombino, étendant ainsi le champ de son activité, doit se considérer comme divisé en deux branches : la première comprenant les affaires sidérurgiques, la seconde les affaires minières.

La Société de Piombino avait pris l'an dernier une participation dans la Société générale des lignites en Italie qui a terminé en 1913 ses travaux préparatoires et a pu augmenter l'importance des mines de Ribolla.

Bénéfice net de 1913 : 1.008.731 liras.

Dividende : 5 liras, ce qui absorbe 860.000 liras.

La société, qui a dû pourvoir aux besoins de sa trésorerie nécessités par l'achèvement de ses installations, étudie actuellement le moyen de stabiliser ses dettes en banque de façon à les solder dans une période correspondant à la réalisation complète de son programme industriel.

LA MÉTALLURGIE EN ITALIE

(L'Écho des mines et de la métallurgie, 4 mai 1914)

Le rapport de la Société Ilva chargée de la gestion des principales usines sidérurgiques italiennes, fait ressortir pour l'exercice 1913 des résultats industriels supérieurs à ceux de l'exercice précédent.

C'est à la spécialisation des diverses usines confiées à la Société Ilva, entraînant avec elle au point de vue des prix de revient, des avantages incontestables et très sensibles, que ledit rapport attribue l'amélioration constatée.

Naturellement, l'organisation, méthodique du travail et de l'administration dans ces différentes usines employant environ 12.000 ouvriers et livrant au pays des produits fabriqués pour une valeur supérieure à 100 millions de liras par an, qui représente la partie la plus importante de sa consommation générale, a réclamé et réclame encore le temps nécessaire à sa stabilisation définitive.

Sans doute, les bénéfices bruts réalisés, par lesdites usines, dépassent cette année le chiffre de 24 millions, ce qui constitue un progrès très réel, mais cet heureux résultat n'a pu être atteint par la Société Ilva qu'au prix de dépenses assez élevées, occasionnées en partie par les travaux qu'il a fallu effectuer pour adapter chacune des usines à sa spécialisation respective, en partie aussi par des frais divers, mais, ajoutons-le, tout à fait exceptionnels, nécessités par notre situation vis-à-vis des sociétés italiennes restées indépendantes, dit le rapport de Piombino.

Pour l'année 1913, nous devons encore tenir compte du taux très élevé du loyer de l'argent et des frets, ces derniers cependant ayant commencé à baisser dans le deuxième semestre de la même année.

Pour tous ces motifs d'ordre divers, les bénéfices nets de l'exercice écoulé, tout en ayant dépassé le chiffre de 13 millions, n'ont pas encore atteint les résultats que nous avons le droit d'espérer lorsque nous aurons parachevé notre programme de concentration et de spécialisation industrielle.

Italie
Piombino
(*Le Journal des finances*, 3 avril 1915)

A. Gaziniol, à Castres. — Piombino actions de 130 liras, cours 70 fr., sans dividende depuis avril 1913, situation médiocre.

Italie
Piombino
(*Le Journal des finances*, 21 avril 1917)

Le rapport présenté à l'assemblée extraordinaire du 31 mars chiffre l'actif de la société à 107.229.425 liras et le passif à 300 millions 766.326 liras, la différence, soit 6.463.089 liras, représentant le solde bénéficiaire au 31 décembre 1916. Après amortissements de 4.300.000 liras, il est attribué 1.808.000 liras aux actionnaires (10 liras 50 par action), 160.533 liras au conseil, 40.268 à la disposition de celui-ci et 156.423 aux réserves.

Italie
Piombino
(*Le Journal des finances*, 6 octobre 1917)

L'assemblée extraordinaire, tenue à Florence le 25, a voté l'augmentation du capital de L. 30 à 52 millions et la participation de la société à la construction d'un chantier naval à Piombino.

HAUTS FOURNEAUX, FORGES & ACIÉRIES DE PIOMBINO
Prochainement
ALTI FORNI E ACCIAIAERE D'ITALIA
Société anonyme siège à Rome
CAPITAL L. 62.000.000
Assemblée générale ordinaire des actionnaires 26 mars 1918
EXERCICE 1917
(*Le Temps*, 18 avril 1918)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Angiolo Bondi, président.
MM. Jules Bernard, conte Rosolino Orlando, avocat, vice-présidents.
MM. Max Bondi, ingénieur. Giorgio Olivetti, avocat, administrateurs délégués.
MM. Ippolito Bondi ; Achille Contini, ingénieur ; Leopoldo da Passano ; Luigi Della Torre, sénateur ; Pietro Fenoglio, ingénieur ; Cesare Fera, ingénieur ; Alfonso Lodolo, avocat ; Arturo Luzzatto, ingénieur ; Maurice Métayer, professeur ; Camillo Musatti, administrateurs.

COMMISSAIRES

MM. Olinto Fontani, Adolfo Nunes Franco, Mario Odero, Anselme Pacifici, Valerio Poggioli.

COMMISSAIRE SUPPLÉANT

M. Alberto Jacchia.

RAPPORT DU CONSEIL

Messieurs,

L'exercice 1917 a marqué une période de travail intense pour votre entreprise qui a voulu se montrer à la hauteur de la grave tâche de répondre aux nombreux besoins de la défense de la patrie et préparer dès maintenant les moyens nécessaires pour l'avenir de notre pays, en mettant ainsi en condition de contribuer efficacement à la renaissance économique nationale.

Les difficultés qui se sont opposées au déroulement de notre œuvre dans ce moment exceptionnel où les changements continuels de conditions et de choses rendent le fonctionnement de toute industrie irrégulier et variable, ont été et sont encore grandes.

L'inconstance des marchés, le manque presque absolu de matières premières et spécialement de combustible, la difficulté de transport par terre et par mer, le manque de main-d'œuvre et de personnel technique, la variété des produits demandés par le gouvernement ont été autant de causes imprévues de la vive lutte que nous avons dû soutenir pour remplir convenablement notre tâche.

C'est avec une confiance constante que nous avons affronté ces difficultés, réussissant à obtenir de nos établissements une production encore supérieure à celle de 1916 dans tous nos travaux métallurgiques et mécaniques tendant au but unique de la défense nationale.

À cette production intense ont contribué l'organisation générale parfaite, l'habileté de nos directeurs et de nos chefs techniques qui collaborent cordialement avec notre personnel.

Et maintenant, quand cet immense conflit continue furieusement, nous devons, avec la confiance la plus ferme dans notre victoire prochaine et dans celle de nos alliés, prévoir la situation dans laquelle nous nous trouverons au moment de la période de paix qui engendrera de nouvelles énergies.

Alors l'Italie, pour s'acheminer vers sa grandeur économique et politique, devra parcourir la route que le destin et la nature ont tracée, qu'elle a déjà parcourue dans le passé en y trouvant la richesse et la splendeur : celle de la mer. Jamais comme maintenant *navigare necesse est*, si nous voulons vivre, et prospérer.

Il faut des navires, pour la régénération prochaine de la patrie, comme il lui faut actuellement des armes pour son salut !

La construction de la nouvelle flotte marchande est poussée rapidement par nos alliés ; nous pensons fermement que pour l'avantage de notre pays et de la société, il faut tendre les meilleures énergies vers le problème naval afin de coopérer à sa solution rapidement et avec une grande largeur de vues.

Le chantier naval que, comme nous vous l'avons dit dans la dernière assemblée, nous construisons à Piombino, sera un des plus importants d'Italie et possédera des moyens modernes et de vastes usines. Nous nous proposons d'y construire sous peu le premier navire qui sera suivi de nombreux autres.

À la rapide organisation de ces nouveaux établissements, nous donnons nos meilleurs soins, en appelant d'habiles techniciens et avec le concours de la direction et du personnel de la Société « S. A. V. I. N. E. M. » de Venise, que nous avons fraternellement accueillie dans un de nos établissements afin de leur permettre d'attendre le moment opportun pour retourner à leur siège.

Nous construisons actuellement de nombreuses maisons ouvrières près du chantier et des usines dépendantes qui exigeront une augmentation de personnel et la nécessité de le loger.

Nous espérons que le gouvernement, qui peut nous aider dans l'exécution de notre programme, voudra appuyer nos efforts.

Nous nous sommes efforcés, au moyen de compensations répondant au renchérissement de la vie, d'atténuer les difficultés pour nos ouvriers et nos employés qui ont travaillé avec tant de zèle et d'intelligence.

Désireux d'assurer le bien-être à notre personnel, nous contribuerons également aux fonds que la Société « Ilva » consacre aux œuvres de prévoyance en faveur des employés et des ouvriers de ses établissements et des établissements comme le nôtre qu'elle gère, tout en nous réservant d'étudier d'autres mesures sociales selon les exigences du moment.

Pour encourager notre personnel à l'épargne et lui permettre de concourir par ses moyens à la défense de la patrie, nous avons accordé des facilités spéciales pour les souscriptions au nouvel emprunt national et nous sommes fiers d'annoncer qu'il a concouru largement.

Notre société a donné elle aussi son concours à l'emprunt en souscrivant 10.000.000 sur les 70.000.000 souscrits par l'« Ilva » pour elle et son groupe.

En ce qui concerne les sociétés minières dans lesquelles nous sommes intéressés, nous sommes heureux de vous informer qu'elles ont exécuté leur programme d'installation et d'exploitation avec la plus grande rapidité permise par les conditions exceptionnelles de la guerre.

Nous voulons mentionner spécialement la Société « Nurra », qui a entrepris sa production en 1917 dans des conditions favorables, dépassant le chiffre de 130.000 tonnes, ce qui lui a permis de donner 6 % à ses actionnaires tout en faisant d'importants amortissements.

L'exercice actuel promet d'être encore plus brillant, car tout est prêt pour intensifier la production.

Ayant pris des accords avec les différentes sociétés minières afin de nous assurer à des conditions avantageuses les matières premières nécessaires à notre industrie pour une longue période d'années, nous avons jugé opportun de nous défaire, même au prix de quelques sacrifices, d'une partie du portefeuille d'actions de cette société, en prenant, par contre, une part plus grande dans les entreprises métallurgiques et mécaniques qui se rapprochent le plus de nous par le genre d'industries qu'elles exercent.

Par ces participations dans les industries similaires à la nôtre, on solidifie davantage les liens d'intérêt commun, ce qui aplanit la route aux groupements qui seuls peuvent faire prévoir une vie industrielle forte et tenace dans l'Italie de demain.

Si l'on examine les chiffres du bilan que nous soumettons à votre approbation, on note au poste « Terrains, constructions pour emploi civil et concessions », une légère diminution représentant les dépréciations pour 1916 sur les concessions.

Le poste « Hauts fourneaux, fonderies et aciéries, etc. » est, par contre, augmenté sensiblement par le montant des nouvelles installations faites en 1917 et, surtout pour la ligne que nous avons suivie, selon l'habitude prise par toutes les sociétés similaires, de porter à ce poste les amortissements faits précédemment en créant au passif du bilan, par compensation un fonds pour amortissement où sont compris ceux faits antérieurement à 1917.

Les postes « Machines, outils, etc. », « Locomotives, matériel roulant, etc. » et Mobilier de laboratoire, etc. » ne présentent pas de changements notables par rapport au bilan précédent. Vous trouverez, par contre, une augmentation au poste « Usine mécanique de Modène, terrains, constructions, machines, etc. » due à l'agrandissement des établissements. Le poste « Magasin matières premières et produits » est aussi en augmentation par suite de la fourniture des moyens nécessaires pour l'exercice de cet établissement, dont la production a presque doublé.

Les variations dans le poste Titres de notre propriété et participations » proviennent des changements dans notre portefeuille-titres dont nous avons déjà parlé.

Au passif, vous noterez l'augmentation du « Capital actions » qui se montre à L. 52.000.000 par suite des deux émissions faites en 1917. Le chiffre des obligations a également augmenté par suite du placement que nous avons pu effectuer dans l'exercice passé.

Les postes « Réserve statutaire » et « Réserve de cantonnement » ont augmenté des parts de bénéfice de 1916 conformes aux prescriptions de la loi.

Le nouveau poste « Fonds pour amortissements » représente, comme nous l'avons dit, le total des amortissements faits jusqu'à la fin de 1916 et que, pour plus de clarté, nous avons noté séparément.

Enfin, le poste « Créiteurs pour fournitures » concerne les fournitures de matériel pour la fabrication des projectiles et trouve son correspondant à l'actif dans le poste « Magasin matières premières et produits ».

Le compte « Profits et pertes » que nous annexons au bilan, présente un bénéfice net de L. 14.644.847 60, que nous vous proposons de répartir comme suit :

Aux amortissements	9.692.279 61
5 % à la réserve statutaire sur	247.628 39
90 % aux actionnaires L. 10 50 par action sur 400.000 actions	4.200.000 00
8 % au conseil d'administration	1 373.330 00
2 % à la disposition du conseil	93.330 00

À la réserve de cantonnement (D. L. N. 123 du 7 février 1916)	38.579 60
Total	14.644.847 60

Pendant le dernier exercice, nous avons eu la douleur de perdre cotre collègue comm. ing. Teodoro Kossuth, Italien par élection et sentiments qui a dédié toute sa vie à l'avantage de notre pays. Nous adressons à sa mémoire un salut de regret.

Conformément aux dispositions de nos statuts et de la loi, nous avons nommé, en union avec les commissaires, à la place d'administrateur vacante, le comte chev. Gr. Cr. Avv. Rosolino Orlando, dont le mandat échoit.

Les administrateurs

Chev. ing. Max Bondi

Chev. off. Ippolito Bondi

sont également sortants pour avoir accompli leurs quatre années, ainsi que les administrateurs Marquis Leppoldo Da Passano, D. Luigi Della Torre, sénateur du royaume, Comm. ing. Cesare Fera, Ing. Arturo Luzzatto, tirés au sort.

Ces administrateurs sont tous rééligibles.

Nous vous invitons donc :

À approuver le bilan au 31 décembre 1917, le rapport du conseil et celui des commissaires ;

À délibérer l'érogation *[sic]* des bénéfices selon la proposition ci-dessus ;

À élire sept administrateurs ;

À déterminer le nombre des commissaires ;

À déterminer la rétribution des commissaires ;

À nommer les commissaires effectifs et suppléants.

Rome, le 26 mars 1918.

Le conseil d'administration.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

Messieurs.

Pendant le dernier exercice clos le 31 décembre 1917, vos usines sidérurgiques de Piombino, comme vos usines mécaniques de Modena, ont travaillé avec la plus grande intensité pour pourvoir l'armée des matériaux nécessaires à la guerre.

Les mines dans lesquelles vous êtes intéressés, ayant achevé leurs installations ont produit une grande quantité de minerai de fer pour les hauts fourneaux d'Italie.

Les résultats favorables obtenus à la suite de ce travail intense sont notés dans le bilan qui est présenté à votre approbation.

Le bilan se clôt avec un actif de L. 119.564.12809

et avec un passif de 104.919.280 49

ce qui donne un solde bénéficiaire de 14.644.847 60

Votre conseil d'administration vous propose de consacrer au fonds d'amortissement 9.692.279 61

sur lesquelles 5.617.355 78

sont destinées à l'amortissement spécial des installations de vos usines de Modena suivant dispositions du Dec. L. 18-1-1915 n° 145.

Restent 4.074.923 83

pour amortissement des usines de Piombino qui représentent environ 10 % du coût originaire des constructions.

Ainsi l'amortissement des Installations de Modena répond aux prescriptions du décret susmentionné pour les usines de guerre, à l'amortissement des installations de Piombino aux règles généralement adoptées d'une stricte et juste prudence.

Nous ne doutons donc pas que vous approuverez les propositions du conseil.

Sur les bénéfices restants qui se montent à L. 4.952.567 99, votre conseil vous propose de faire la répartition suivante :

5 % à la réserve statutaire sur 4.952.567 99	247.628 39
90 % aux actionnaire = lires 10 50 par action sur 400.000 actions	4.200.000 00
8 % au conseil d'administration	373.330 00
2 % à la disposition du conseil	93.330 00
À la réserve de cantonnement	38.279 60
	<u>4.952.567 99</u>

et nous nous associons entièrement à la susdite proposition.

Votre conseil, dans son rapport, vous fournit toute explication sur les différents postes du bilan, dont une partie a subi quelques modifications en conséquence de la nouvelle orientation de votre entreprise.

Nous vous déclarons d'ailleurs que ce bilan a été examiné par nous dans toutes ses parties et nous l'avons trouvé parfaitement en accord avec les résultats de la comptabilité que nous avons toujours constatée régulière et correspondant aux termes de la loi.

Ayant accompli notre mission, nous devons vous exprimer messieurs, nos sincères remerciements pour la confiance dont vous avez bien voulu nous honorer.

Rome, le 11 mars 1918.

Les commissaires

Olinto Fontani, Adolfo Nunes Franco, Mario Odero, Anselmo Pacifici, Valerio Poggioli.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1917 (en lires)

ACTIF	
Usines métallurgiques de Plombino :	
Terrains, habitations et concessions	6.947.57307
Hauts fourneaux, fonderies, aciéries, laminiers, usines mécaniques, cimenterie, bâtiments industriels, ponts de chargement à la mer, darse, installations de force, transports aériens, etc.	40.259.956 72
Machines, outils, cylindres et divers	5.873.842 26
Locomotives, matériel roulant, rails, etc.	2.821. 998 61
Mobilier, appareils de laboratoire chimique, infirmerie, bureau technique, etc.	277.136 34
Usines mécaniques de Modena :	
Terrains, habitations, machines, outils, transmissions, etc.	11.954.481 98

Magasins matières premières et produits, etc.		8.033.136 48
Caisse		351.793 91
Titres et participations		18.378.189 05
Banques et comptes courants divers		10.905.039 67
Comptes d'ordre actifs		
Débiteurs pour endos et avals :	1.785.180	
Actions des administrateurs :	780.000	
Titres déposés chez nos banquiers :	11.195.500	13.760.680 00
		<u>119.564.128 09</u>
PASSIF		
Capital, actions 400.000 actions à L. 130		52.000.000 00
Capital excédent		51.000 00
Obligations		15.492.000 00
Réserve statutaire		498.753 60
Réserve extraordinaire		1.876.858 24
Fonds de réserve (D. L. 7 février. 1916 n° 123)		50.681 83
Fonds pour. amortissements		7.819.505 29
Actionnaires compte coupons 3 et 4		131.74650
Créditeurs pour fournitures		13.238.055 01
Comptes d'ordre passifs :		
Endos et avals.: 1.785.180		
Administrateurs compte cautions : 780.000		
Banquiers compte titres : 11.195.500		
		13.760.680 00
Bénéfices suivant compte profits et pertes		14.644.847 60
		<u>119.564.128 09</u>

Le chef de la comptabilité : Ugo COEN
Le président du conseil d'administration : Angiolo CONDI
Les commissaires : O. FONTANI, A. NUNES FRANCO, M. ODERO, A. PACIFICI, Valerio POGGIOLI.

COMPTE PROFITS ET PERTES

Frais
Frais généraux d'administration, intérêts, etc. 5.0803.806 17
Bénéfices 14.644.847 60
19.728.65377

Répartition des bénéfices nets

Amortissements 9.692.279 61
5 % réserve statutaire sur L. 4.952.567 99 247.628 39
90 % aux actionnaires = L. 10 50 par action sur 400.000 actions 4.200.000 00
8 % au conseil d'administration 373.330 00
2 % à la disposition du conseil 93.330 00
À la réserve de cantonnement (D. L. 7 février. 1916 n° 123) 38.279 60
14.644.847 60

Rentes
Bénéfices de l'exercice et divers 19.788.653 77
19.728.653 77

DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE

À l'assemblée générale ordinaire du 26 mars 1918 étaient présente quarante-deux actionnaires porteurs et représentant 288.209 actions.

L'assemblée, après lecture du rapport du conseil d'administration et des commissaires, a pris connaissance du bilan et du compte de profits et pertes, applaudissant l'initiative du conseil, en vue du vaste programme de constructions navales dont la nation attend les plus grands avantages dans un avenir prochain, et de la réalisation de ce programme en même temps que celui de toutes les sociétés affiliées avec lesquelles elle souhaite une entente plus intime, et faisant des vœux pour que le gouvernement, conscient de la nécessité de réalisation de ce programme dans l'intérêt de l'économie générale du pays, prenne les mesures nécessaires pour que les matériaux nécessaires à la construction des navires: ne manquent pas.

DÉLIBÈRE

d'approuver entièrement les rapports, le bilan, le compte de profits et pertes, et la répartition des bénéfices proposés, donnant mandat au conseil de fixer la date et les modalités du paiement. du dividende aux actionnaires.

L'assemblée a, en outre, délibéré à l'unanimité d'adresser à l'illustre président de la société, comm. Angiolo Bondi, le télégramme suivant :

« Assemblée actionnaires Piombino adresse pensée reconnaissante. et salutations dévouées à l'illustre président, qui a prévu importance métallurgie italienne et a su être promoteur tenace en formant puissant organisme industriel, qui prépare aujourd'hui armes pour le salut de la patrie.

Le conseil d'administration, s'associant entièrement, s'honore vous faire part votre confirmation par acclamation président société. »

L'assemblée réélu à l'unanimité administrateurs MM. :

Bondi comm. ing. Max ;

Bondi Cav. Ippolito ;

Marquis Leopoldo Da Passano ;

Della Torre Dr. Luigi, sénateur ;

Fera comm. ing. Cesare ;

Luzzato On. ing. Arturo ;

Orlando chev. de Gr. Or. comte Rosolino.

A déterminé le nombre des commissaires à trois effectifs et deux suppléants, et a élu à l'unanimité comme commissaires effectifs, MM. :

Marquis Cattaneo comm. An. Giacomo ;

Nunes Franco, Rag. Adolfo ;

Obetreti, prof. Rag. Emilio.

Commissaires suppléants, MM. :
Ojetti chev. Uff. An. Enrico ;
Poggioli. Rag. Valerio.

Italie : Hauts fourneaux de Piombino
(*Le Journal des finances*, 19 janvier 1918)

Le 1^{er} janvier commence, à Florence, le paiement du coupon n° 22 des obligations de cette société, première et seconde séries, et du coupon n° 20 des obligations troisième série et suivantes, à raison de L

(*Le Temps*, 7 juillet 1919)

Le portefeuille de l' « Ilva » s'est augmenté en 1918, de titres et de participations industrielles de façon à unir la société aux plus fortes entreprises électriques et mécaniques nationales.

Ces participations n'ont jamais été inspirées par l'esprit de spéculation, mais toujours par le souci d'assurer à la société le débouché de ses produits, en pourvoyant aux augmentations des installations de sociétés déjà en exploitation.

Une participation a été prise en 1918 dans une société productrice de tôles étamées et zinguées, la Magoma d'Italia, société toute voisine des établissements de l' « Ilva » à Piombino.

Participation dans la Société des Tubi Togni, spécialité de conduites forcées et de travaux hydrauliques.

Contrôle de la Societa Italiana dei forni elettrici (alliages métalliques et d'électrodes).

Participation dans la constitution des Officine meccaniche e navali di Napoli (locomotives et appareils moteurs pour navires), dans les Officine meccaniche già Miani e Silvestri (matériel roulant de chemins de fer).

Participations dans la Fabbrica dei automobili Isotta Fraschini (automobiles et moteurs d'aviation et de marine) ; dans la Societa della strade ferrate meridionali (entreprises électriques italiennes).

La Societa adriatica di elettricità, dont l' « Ilva » est gros actionnaire, la Societa toscana imprese elettriche prennent une activité nouvelle. Il en est de même de la Societa Borarifera dei Larderello, qui a étendu l'utilisation de ses chutes hydrauliques. La Societa italiana Westinghouse a repris sa production de machines électriques après avoir épuisé la fabrication de matériel de guerre.

L' « Ilva » est également intéressée dans plusieurs entreprises de produits réfractaires nécessaires à ses établissements, la Magnesite dei Castiglione et la Societa materiali refrattari di Vado Ligure.

L'exploitation des gisements de lignite n'a pas échappé à l'activité et au contrôle de la société, non plus que celle du pétrole, qui a donné des résultats pleins de promesses.

En ce qui concerne les industries mécaniques, les Officine meccaniche italiane de Reggio Emilia ont transformé leurs usines consacrées au matériel de guerre en les appliquant à la fabrication du matériel roulant pour chemins de fer, qui était, d'ailleurs l'objet de leur création. Les Officine meccaniche di Arezzo, les Officine di Treviso et les Officine di Battaglia ont, les unes repris leur travail habituel, les autres se préparent à une vie nouvelle, avec des moyens techniques perfectionnés.

Dans la branche d'ordre naval, la Societa Cantieri navali e acciaierie di Venezia poursuit la réalisation de son vaste programme dans la nouvelle zone industrielle de Venise.

La Società italiana di salvataggi et di navigazioni a fusionné avec d'autres sociétés du même genre, auxquelles elle a apporté son activité et son expérience.

Ce n'est pas sans un sentiment de déférence particulière qu'on parcourt cette longue liste d'entreprises auxquelles l' « Ilva » se trouve intéressée. D'ailleurs, le compte de profits et pertes que nous avons publié au début de cet exposé, nous avait préparés tout naturellement à une attention qui n'a pas failli un seul instant.

Nous avons vu que les bénéfices nets de 1918 se sont élevés à lire 37.395.313 38. Ils ont reçu les emplois suivants (en lires) :

Amortissements	10.000.000
Réserve statutaire	1.367.776
Au conseil	780.776
À la disposition du conseil	520.511
Aux actionnaires	24.000.000
Réserve spéciale	724.270
Total	<u>37.393.333</u>

ILVA
HAUTS FOURNEAUX ET ACIÉRIES D'ITALIE
(Anciennement Hauts fourneaux, forges et aciéries de Piombino)
SOCIÉTÉ ANONYME. SIÈGE À ROME
Capital Lire 300.000.000
(*Le Temps*, 17 avril 1920)

ÉCHANGE DES ACTIONS

à raison de une action de lire 200, Société des hauts fourneaux et aciéries d'Italie, contre une action de lire 200, "Ilva" hauts fourneaux et aciéries d'Italie.

Messieurs les actionnaires sont informés que, en conformité de la délibération de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Rome le 11 juillet 1918 (homologuée par le tribunal civil de Rome en date du 13 juillet 1918) qui a approuvé les modifications à apporter, tant à la raison sociale qu'au texte des statuts ;

1° La société prend la dénomination de ILVA HAUTS FOURNEAUX ET ACIÉRIES D'ITALIE ;

2° La valeur nominale des actions sociales reste fixée à lire 200, valeur actuelle. Le conseil d'administration étant chargé d'effectuer l'échange des titres correspondants, sur la base d'une section nouvelle d'une valeur nominale de lire 200 chacune contre une action ancienne de même valeur.

L'assemblée générale a laissé au conseil d'administration le soin d'arrêter toutes les modalités qu'il jugera opportun, afin de donner pleine exécution à la délibération, lui conférant à cet égard les plus amples pouvoirs, de même qu'en ce qui concerne l'application 41 des lois françaises.

Cet échange, en ce qui touche les 127.400 actions n° 1 à 127.400 portant la dénomination ancienne « Société des hauts fourneaux et aciéries d'Italie », et pour

lesquelles la Société a fait agréer un représentant responsable en France, s'effectuera coupon n° 7 attaché.

Chaque porteur desdites actions recevra, comme il est indiqué ci-dessus, une action nouvelle « Ilva » hauts fourneaux et aciéries d'Italie, coupon n° 7 attaché, par action ancienne n° 1 à 127,400, présentée à l'échange. Les porteurs d'actions anciennes, actuellement admises à la cote officielle de la Bourse de Paris, portant les numéros suivants :

N° 1 à 36.000 unités

N° 40.001 à 76.000 coupures de 5

N° 80.001 à 100.000 coupures de 10

N° 105.001 à 117.325 coupures de 25

recevront des titres nouveaux, également admis à la Cote officielle.

Les actionnaires qui présenteront des actions n° :

36.001 à 40.000

76.001 à 80.000

100.001 à 105.000

recevront des titres nouveaux, abonnés aux taxes fiscales françaises.

Les actionnaires, en vue de procéder, dans le délai le plus rapproché possible, à l'encaissement du coupon n° 7 qui sera mis sous peu en paiement sur les actions « Ilva », hauts fourneaux et aciéries d'Italie, sont invités à déposer leurs titres, dès maintenant, en vue de l'échange, dans les conditions indiquées ci-dessus, aux guichets de la Banque de Paris et des Pays-Bas, à Paris, 3, rue d'Antin.

Le conseil d'administration.

Nota. — Les formalités exigées par la loi du 31 mai 1916, concernant l'émission de valeurs mobilières, ont été observées.

La notice a été publiée au *Bulletin des annonces légales obligatoires*, à la charge des sociétés financières, en date des 15 et 29 mars 1920.

ITALIE

Société Ilva

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 avril 1923)

La société Ilva vient de tenir son assemblée annuelle. Le bilan présenté se solde par un bénéfice de 6.7.50.000 lire. Le rapport du conseil fait ressortir que deux hauts fourneaux (les seuls en marche actuellement en Italie) ont été rallumés à Portoferraio. Ces derniers appartiennent à la société Elba, mais celle-ci est plus qu'étroitement liée à l'Ilva. En outre, l'Ilva a remis en activité l'usine de Piombino pour la fabrication de profilés et de rails.

Le rapport fait ressortir que la société a vendu tous les titres qu'elle avait en sa possession sauf la majorité des actions Elba et de la société Ferrotaie qui est devenue l'organe de vente exclusif de la société Ilva.

Le dividende distribué atteint 7 %, soit 0,70 par action de 10 lire.

L'assemblée a approuvé le regroupement des actions en 20 anciennes pour une nouvelle d'une valeur de 200 lire et le transfert du siège de Rome à Gênes pour question d'économie.

ILVA, ALTI FORNI E ACCIAIERE D'ITALIA
(*Le Temps*, 17 mars 1936)

Rome. — Les comptes de 1935 font ressortir un bénéfice de 100 millions de lire contre 91 millions précédemment. Le bénéfice net se chiffre à 36 millions 460.000 lire au lieu de 29.560.000. C'est le bénéfice le plus élevé que la société ait réalisé depuis qu'elle a été constituée. Le dividende est porté de 5 à 6 %.

ITALIE
Société Ilva
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} mai 1936)

Au cours de l'année écoulée, les Hauts Fourneaux et aciéries de l'Ilva ont construit deux nouveaux hauts fourneaux à Piombino et à Bagnoli (Naples), augmenté les extractions de minerai de l'île d'Elbe, rouvert des exploitations minières en Sardaigne et acquis de nouvelles mines. En raison de l'emploi de minerais pauvres et de l'utilisation croissante des cendres de pyrites, suivant un contrat avec la Société de Montecatini, on a décidé d'installer deux nouvelles usines de concentration à Piombino et Bagnoli. Les laminoirs de ces deux dernières usines et l'usine à tubes de Cocoleto ont été agrandis.
